

**COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2011**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 22

L'an deux mil onze

Le quinze septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur DAVID Jean-Louis, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 8 septembre 2011.

**PRESENTS : Mme Gabrielle CHEVIGNON, Mr Daniel FRECHET, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Yves HAZEBROUCQ et Mr Robert DARMET Adjoints.**

Mr Bernard VERRIERE, Mr Jean-Michel REY, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Françoise MASSON, Mme Nathalie SUTEAU Mr Marc PATAY, Mr Bernard SADOT, Mme Monique DURAND, Mme Gisèle BRESSON, Mr Damien REDON, Mr Jean PRADEL, Mme Nathalie POUYET, Mme Martine MATTONI et Mme Marie-Françoise BARLERIN.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Françoise BARATE (procuration à Mr Jean-Louis DAVID)  
Mr Alain CHABANON (procuration à Mme Gabrielle CHEVIGNON).

**Absents excusés n'ayant pas donné procuration :**

Mr Fabien GOUTARD

Secrétaire de séance : Mme Monique DURAND.

**OBJET :** *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2011.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

**• VOIRIE COMMUNALE ET RURALE- PROGRAMME 2012 - DEMANDE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour leurs travaux de voirie communale et rurale (hormis les créations de voies) par l'intermédiaire d'un programme établi par le Conseiller Général du canton et financé selon le barème d'aide aux communes pour leurs travaux neufs.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2012, de demander une subvention pour les travaux de réfection de la rue Villa Commellis pour un coût estimatif de 450 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Mr le Maire.

#### **• ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONTRAT COMMUNAL SIMPLIFIE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Communal d'Aménagement (COCA) et Contrat Communal Simplifié (COCS) sont deux outils mis en place par le Conseil Général de la Loire afin de permettre aux communes rurales qui en bénéficient d'optimiser et de planifier les aides qu'elles reçoivent du département.

Même si leurs modalités d'élaboration diffèrent, le COCA comme le COCS consistent à établir un partenariat, scellé à travers un contrat, sur des priorités partagées entre la commune et le Conseil Général sur une durée de 3 ans. Le montant des subventions apportées par le Département sur l'ensemble des actions inscrites dans le contrat est connu dès la signature de ce dernier. Cela permet au Conseil Général d'avoir une vision pluriannuelle de ses dépenses en matière de subvention.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après la réunion de travail du 6 juillet 2011 avec les services du Conseil Général de la Loire, il s'avère plus pertinent d'opter pour une procédure de COCS dont les modalités de mise en œuvre, sont plus rapides et plus en adéquations avec les attentes de la commune. A ce stade et en tenant compte des projets communaux identifiés, Monsieur le Maire propose de retenir : l'aménagement de la salle d'animation rurale, les travaux concernant la salle culture et loisirs et l'aménagement du restaurant scolaire.

Il est précisé que la liste des projets concernés sera définitivement arrêtée lors d'un prochain Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'engagement d'une procédure de COCS.

#### **• RENOVATION DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Commelle-Vernay envisage de rénover la Salle d'Animation Rurale. En effet, il est indispensable d'envisager une remise aux normes, une restructuration et l'ajout de nouvelles fonctionnalités afin que la salle d'animation rurale, dont la construction date de 1982, soit plus adaptée à l'utilisation qui en est faite. Cette opération est estimée ce jour à 326 687,09 € HT.

Compte tenu du coût relativement élevé de cette opération, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Loire. Cela est accepté à l'unanimité.

**• DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE AU TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE D'AIDES DE SOLIDARITE – PROGRAMME 2012**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général de la Loire a modifié, en début d'année 1996, ses modalités de gestion de certaines subventions versées aux communes lorsqu'elles concernent des petits travaux et ce, afin d'apporter des réponses plus rapides et mieux adaptées aux besoins des communes.

Schématiquement, et pour tous ces petits projets d'intérêt local, lorsque ces subventions ne dépassent pas 7 000 €, elles font l'objet d'une programmation à l'échelle du canton sur proposition du Conseiller Général, dans le cadre des enveloppes cantonales d'aides de solidarité à destination des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi des dossiers suivants pour la programmation 2011 :

Aménagement de la cuisine du Restaurant Scolaire pour un coût de 8 355,00 € HT,

Découpage du mur pour la porte du Restaurant Scolaire pour un coût de 1 182,00 € HT,

Pose d'un carrelage dans un couloir du Groupe Scolaire pour un coût de 4 492,00 € HT,

Fourniture d'un ensemble de bureaux pour une classe de l'école primaire pour un coût de 2 987,40 € HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**• PERSONNEL COMMUNAL – RECOURS A UN CONTRACTUEL**

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 décembre 2011 à temps non complet (17h30) sur un grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe. Cet agent effectuera les missions d'agent d'entretien des bâtiments communaux et de surveillance des enfants du groupe scolaire René Mure. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**• CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU FORUM DES CADRES DU ROANNAIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour la 3ème année, les collectivités territoriales et établissements publics de l'agglomération roannaise s'associent pour organiser une journée de travail dédiée à leurs cadres. La démarche repose sur la volonté de développer l'acquisition et le partage d'une culture commune pour leur personnel dans un environnement territorial en forte mutation.

Une convention est rédigée afin de définir les engagements réciproques des parties pour la réalisation de cette manifestation. Pour Commelle-Vernay, le nombre de personnel proposé est de 4 agents. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Monsieur le Maire signe cette convention.

- **EMPLACEMENTS CIMETIERES ET COLUMBARIUMS – TARIFS 2012**

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des concessions de cimetières, ainsi que ceux des emplacements au columbarium. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

- **SALLE D'ANIMATION RURALE – TARIFS DE LOCATION 2012**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location de la Salle d'Animation Rurale pour l'année suivante en précisant que les tarifs concernant les associations communales et les particuliers de la commune sont inchangés. Les autres subissent l'augmentation liée au coût de la vie.

- **QUALITE DE L'EAU – PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ANNEE 2010**

Monsieur HAZEBROUCQ présente, au Conseil Municipal, le rapport annuel obligatoire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur l'année 2010, rédigé par la DDAF pour le compte du SLRN, rapport consultable en mairie. C'est l'occasion de rappeler que la population desservie par le SLRN représente 54 103 habitants et 21 483 abonnés dont 1 129 sur Commelle-Vernay. Le volume mis en distribution a été de 3 564 163 m<sup>3</sup> et la consommation de 2 223 255 m<sup>3</sup> en 2010. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **MOTION POUR L'AMENAGEMENT A 2X2 VOIES DE LA RN 82 ENTRE NEULISE ET BALBIGNY**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion qui vise à demander solennellement au Gouvernement de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires à la réalisation de l'aménagement à deux fois deux voies de la RN82 entre Neulise et Balbigny, pour que sa mise en service puisse être concomitante à celle de l'A89 à Balbigny. Après un échange de point de vue sur la liaison autoroutière entre Balbigny et Lyon, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion.

- **AVENANT AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 12 octobre 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été signé pour une période initiale de 3 ans et matérialise le partenariat en termes de politique de la Ville. Après une première prolongation sur l'année 2010, une circulaire du 8 novembre 2010 a prolongé les CUCS jusqu'au 31 décembre 2014. Ce choix permet une continuité dans la mise en œuvre des politiques de développement social et urbain et apporte une stabilité aux différents acteurs œuvrant dans ce domaine.

En décembre 2010, les élus de Grand Roanne Agglomération et des communes se sont rencontrés afin d'élaborer cet avenant. Cette rencontre a permis d'établir des priorités communes jusqu'en 2014 en termes de développement social et urbain. La circulaire prévoit la signature d'un avenant au CUCS afin de matérialiser cette prolongation et de réengager l'ensemble des signataires du contrat initial.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant portant sur la prolongation du contrat initial.

### **• CONVENTION FINANCIERE ET D'UTILISATION DU RADAR PEDAGOGIQUE AVEC LA COMMUNE DE VILLEREST**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique et de la population riveraine au sein de l'agglomération et considérant que l'installation de radars pédagogiques est un moyen pour attirer la vigilance des automobilistes sur leur vitesse, la municipalité de Villerest a décidé d'acheter un radar pédagogique et souhaite le mettre à la disposition de la commune de Commelle-Vernay.

Pour cela, il convient de définir la mise à disposition de ce radar pédagogique par la Commune de Villerest en signant une convention d'utilisation du radar pédagogique précisant les conditions dans lesquelles la Commune de Commelle-Vernay participe au financement de l'achat du radar pédagogique à savoir la moitié du montant de l'achat hors taxe, soit 1 315€ ainsi que les conditions d'utilisation par chacune des deux collectivités, dudit équipement : un calendrier d'utilisation du radar sera établi et les périodes de mise à disposition devront avoir une durée équivalente étalée sur l'année. La convention fixe également les dépenses relatives à l'entretien courant et aux interventions techniques sur le matériel qui seront réglées par la Commune de Villerest et remboursées par la Commune de Commelle-Vernay au prorata du temps d'utilisation sur l'année. Monsieur le Maire précise que le radar est mobile, qu'il fonctionne à l'énergie solaire et qu'il pourra, par exemple, être disposé sur la voie devant l'école. D'autres lieux d'implantation sont évoqués.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la signature de cette convention.

### **• COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – APPROBATION DU RAPPORT ET DES PROCES VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS**

Depuis le 1er juin 2011, Grand Roanne Agglomération exerce de nouvelles compétences. Les 6 communes de l'agglomération ont délibéré en ce sens. Pour Commelle-Vernay, cette délibération a été prise le 24 mars 2011. Le préfet a, par arrêté du 23 mai dernier, pris acte de cette extension de compétences dans les statuts de Grand Roanne Agglomération.

Le transfert de compétences des communes vers Grand Roanne Agglomération entraîne le transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

Aussi, l'attribution de compensation (ACTP) 2010 qui était pour Commelle-Vernay de 180 179,22 €, compte tenu des charges transférées estimées à 11 759 €, est fixée pour 2011 à 168 420,38 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport et le procès-verbal ainsi que le calcul du montant des nouvelles attributions de compensation qui seront versées par la communauté d'agglomération.

**• CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION DE GRAND ROANNE AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats de télécommunications de Commelle-Vernay arrivent à échéance. Dans cette perspective, Grand Roanne Agglomération a proposé d'associer, dans une procédure groupée, les 7 entités de la Direction de Systèmes d'Information mutualisée de Grand Roanne Agglomération.

Il est proposé de créer, un groupement de commandes entre la Ville de Roanne, la Ville de Mably, le Ville de Villerest, le Ville de Commelle-Vernay, l'Office du tourisme, la Roannaise de l'Eau et Grand Roanne Agglomération, pour le choix du prestataire pour la fourniture de service de télécommunications.

Pour le choix du prestataire du marché, une commission d'appel d'offres spécifique sera créée. Il convient donc que chaque membre du groupement élise, parmi les membres de sa Commission d'Appel d'Offres, un titulaire et un suppléant qui feront partie de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. A l'unanimité, le Conseil Municipal examine et approuve la convention constitutive de groupement de commandes et élit Mr Robert DARMET comme titulaire et Mr Jean PRADEL comme suppléant de la Commission d'Appel d'Offres de Commelle-Vernay, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

**• RENOUELEMENT DE L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LA VENTE DE LA MAISON DU FORGERON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 13 mars 2009, l'assemblée délibérante autorisait le placement d'un montant de 65 000 € sur un compte à terme pour une durée de 6 mois.

Ce placement a été prorogé par délibération du 8 octobre 2009 pour une durée d'un an puis, par délibération du 16 septembre 2010, également pour une durée d'un an. Celui-ci arrive de nouveau à terme, Monsieur le Maire propose de proroger ce placement pour une nouvelle période de six mois. Il sera possible de clôturer le compte avant le terme mais avec un rapport moindre. Le Conseil Municipal autorise la prorogation à l'unanimité.

**• GARANTIE PARTIELLE DE LA COMMUNE DE COMMELLE-VERNAVY POUR L'ACQUISITION EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 4 LOGEMENTS PAR ROANNE HABITAT**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une erreur matérielle dans la délibération prise le 19 mai 2011 impose de d'annuler cette dernière et de la reprendre avec la totalité des mentions obligatoires. L'assemblée approuve à l'unanimité cette nouvelle délibération.

## **• CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la bibliothèque municipale de Commelle-Vernay est organisée et financée par la commune (comme toutes les autres bibliothèques –médiathèques municipales) et que le département soutient les communes de moins de 10 000 habitants dans le développement de leurs bibliothèques.

Aussi, le Conseil Général de la Loire contribue, à travers les missions de sa médiathèque départementale de prêt, au développement du réseau départemental de lecture publique, par la mise à disposition de documents imprimés, phonogrammes, vidéogrammes, par la formation et l'accompagnement des responsables des bibliothèques, par l'action culturelle destinée à la valorisation des collections.

Pour cela, il convient de signer une convention afin de préciser les conditions d'octroi de l'aide technique et financière du Conseil général de la Loire. L'assemblée approuve à l'unanimité la convention à intervenir entre le Conseil Général de la Loire et la commune de Commelle-Vernay.

## **• SALLE CULTURE ET LOISIRS – APPROBATION DE LA CONVENTION PREALABLE A L'ACQUISITION DU BIEN**

En préambule, Monsieur le Maire fait un rapide historique des raisons qui ont conduit à envisager l'acquisition de la salle Culture et Loisirs. Il rappelle à l'assemblée la délibération du 19 Mai 2011 dans laquelle le Conseil Municipal approuvait le principe d'une acquisition ultérieure, à titre onéreux, de cette salle pour un montant de 14 000 € et acceptait le principe de rédaction d'une convention, dans laquelle seraient actés les engagements des différentes parties.

Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée qu'à l'issue de plusieurs réunions de travail avec l'association, la convention a été approuvée par ses membres ; et par conséquent, celle-ci doit aujourd'hui faire l'objet d'une approbation du Conseil Municipal. Il donne lecture de la dite convention. Mr le Maire précise que l'utilisation de cette salle restera gratuite pour l'association et que les travaux de mise en conformité se feront sur plusieurs années. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention.

## **• DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 16/05/2008, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note de cette décision.

**• OUVERTURE DES PLIS POUR LA VENTE DE LA VILLA  
COMMELLIS ET DE SES DEPENDANCES**

Deux offres relatives à la vente par la commune de la maison Villa Commellis et de ses dépendances sont été reçues en mairie. Elles sont ouvertes lors de la séance du Conseil Municipal après vérification que les enveloppes sont bien présentées fermées. Une offre intéressante a retenu l'attention des élus ; elle est proche de l'estimation des Domaines. Aussi, les élus vont rencontrer la personne pour finaliser le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Certifié conforme.  
A Commelle-Vernay, le 15 septembre 2011.



**Le Maire**

**J.L. DAVID**